



Built to Lead

Pour publication immédiate : 3/8/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**DÉCLARATION D'ERIC J. HESSE, DIRECTEUR DE LA DIVISION DES AFFAIRES
DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ÉTAT DE NEW YORK**

« New York a la douteuse distinction d'être le seul État au pays à ne pas avoir adopté de loi qui reconnaît les permis d'exercice professionnel des époux et épouses de militaires reconnus dans d'autres États. Cette iniquité absurde nuit aux familles de militaires qui sont mutés par ordre au service de leur pays, et cela pose des obstacles superflus aux époux et épouses qui ne peuvent ainsi pas pratiquer leur métier et aider à subvenir aux besoins de leur famille. Le gouverneur soutient fortement ce projet de loi, que le Sénat de l'État de New York a déjà adopté, et a accepté de rapidement ratifier la mesure législative dans le but de corriger ce problème. L'Assemblée doit se joindre à nous et agir dès maintenant pour faire en sorte que les familles de militaires soient traitées de la même manière à New York que partout au pays. »

La mesure législative S.2947/A.4394 simplifierait le processus de demande de permis professionnel pour les époux et épouses de militaires déjà titulaire d'un permis pour cette même profession dans un autre État.

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418